

RAPPORT N° 2021-5 – 1 . 10 . 10

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 18/10/2021

Adoption de la charte départementale pour la laïcité et les principes de la République

Collectivité territoriale de la République, le Conseil départemental du Val-de-Marne veille, dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre de ses compétences, au respect d'une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, telle que définie par la Constitution du 4 octobre 1958 et les textes auxquels il se réfère.

La République est garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir. Être Français ou vivre en France n'est pas une question d'origine, de couleur de peau, de sexe, de religion ou de statut social, c'est le respect et l'acceptation des principes de la République, dont la laïcité et de l'altérité.

La transmission de ces principes est indispensable pour permettre l'exercice de la citoyenneté et l'épanouissement de la personnalité de chacun, dans le respect de l'égalité des droits et des convictions, et dans la conscience commune d'une fraternité partagée autour des principes fondateurs de notre République.

Convaincu que les structures associatives jouent un rôle essentiel dans l'animation du territoire, le développement local et la cohésion sociale, le Conseil départemental du Val-de-Marne souhaite travailler avec elles à la réaffirmation, au partage et au respect de ces principes et valeurs fondamentales en mobilisant l'ensemble des leviers dont il dispose, en complémentarité avec les actions portées par l'État, les autres collectivités et les acteurs de la société civile.

La charte départementale pour la laïcité et des valeurs de la République, jointe à la délibération, est élaborée à l'attention des structures associatives soutenues par le Département.

Il est proposé, par la délibération, de conditionner l'attribution de financements départementaux aux structures associatives, à la signature et au respect de cette charte.

Celle-ci définit notamment les responsabilités spécifiques qui échoient aux dirigeants et cadres des structures associatives pour prévenir et traiter les situations où le respect de ces valeurs ne serait pas assuré.

Cette charte sera annexée aux conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les structures associatives qui intégreront ainsi ces engagements dans la transmission et le respect de ces valeurs.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
Mme MUNZER
Vice-présidente du conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Gervais". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.